Des ténèbres à la lumière

Autor(en): **Ribaux, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **96 (1987)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-682144

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Panneaux de sensibilisation de la population aux anomalies oculaires. Réalisés dans le graphisme local, ils informent la population sur les symptômes de la cataracte et l'invitent à se présenter à la consultation lors du passage de l'équipe médicale. La légende du panneau de droite affirme en outre que les opérations sont «rapides et sans douleur». «Le monde est sombre quand on est aveugle. Suivez-nous, nous vous conduirons des ténèbres à la lumière», conclut le texte.

La cécité, véritable plaie des pays du tiers monde
Au Népal, la Croix-Rouge suisse lutte activement contre ce fléau

Des ténèbres à la lumière

Les malades oculaires et en particulier la cataracte sont très répandues dans les pays du tiers monde. Ainsi au Népal, plus de 300 000 personnes sont atteintes de cécité totale ou partielle. Pour lutter contre ce fléau, la Croix-Rouge suisse mène depuis 1982 un programme de médecine ophtalmologique dans le nord-ouest du pays. Ce programme est financé en partie par le produit de la vente de l'or dentaire récupéré.

*Claude Ribaux**

Pour un pays aussi démuni en infrastructure sanitaire que le Népal, les maladies oculaires constituent un véritable problème médico-social. Sur une population de 15 millions d'habitants environ, ce pays compte en effet quelque 230 000 aveugles d'un œil et 117 000 des deux yeux. La cataracte, inflammation de la cornée cristalline, mais aussi des maladies infectieuses comme le trachcome ou le trichiasis, sont autant de troubles pouvant conduire à la cécité. Pourtant, il suffirait dans bien des cas d'une simple intervention chirurgicale ou d'un traitement à base de médicaments pour rendre la vue à de nombreuses personnes. Par ailleurs, des mesures prophylactiques adéquates, telles que l'enseignement de l'hygiène, une meilleure alimentation et le dépistage précoce des anomalies oculaires, permettraient d'empêcher qu'un plus grand nombre de personnes – des enfants en particulier – ne perdent la vue prématurément.

C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis sur pied au début des années 1980 déjà, en collaboration avec les autorités népalaises, un vaste programme de lutte et de prévention contre la cécité. Ce programme englobe l'ensemble des quatorze zones du territoire et est coordonné à partir de la capitale Katmandou. A l'instar de plusieurs organisations caritatives internationales, la Croix-Rouge suisse (CRS) participe également à ce programme depuis 1982 dans deux zones situées au nord-ouest du pays, mais sur la base d'une convention séparée avec le Ministère de la santé. Cette convention a été remplacée en mars 1986 par un accord passé avec une association d'entraide locale. Ce changement de partenaire avait essentiellement pour but de permettre aux responsables du projet de médecine ophtalmologique de la CRS de mieux cerner les besoins de la population.

Le programme d'assistance de la CRS pour le traitement de la cécité au Népal comporte quatre grands volets: la création d'une clinique ophtalmologique à Népalganj (100 000 habitants), chef-lieu de la zone de Behri; l'organisation de centres ophtalmiques dans les contrées dépourvues de tous moyens de transport; la formation du personnel soignant; le développement de la prévention, notamment par des mesures d'hygiène et par une amélioration de l'alimentation.

Grâce à l'apport financier d'un groupe de notables de Népalganj, la CRS a été en mesure d'aménager dans cette ville une clinique ophtalmologique d'une capacité de 50 lits. Cette dernière est dotée de trois blocs opératoires, de deux laboratoires et d'une polyclinique. Une équipe médicale de la CRS, composée d'un médecin ophtalmologue et d'une collaboratrice médico-technique, ainsi qu'un ophtalmologue népalais, des assistants en ophtalmologie et du personnel infirmier autochtones travaillent dans cette clinique. L'administration de cet hôpital devrait du reste être confiée d'ici cinq ans à des responsables locaux. L'hôpital accueille plus de 500 patients par mois.

Pendant la saison sèche de l'hiver, l'équipe médicale de la CRS prodigue en outre des soins ambulatoires dans des régions particulièrement isolées. Celle-ci se rend pour une durée de cinq à dix jours dans un village et installe une antenne mobile dans une école, un entrepôt ou tout autre bâtiment adéquat. La population est alors avisée, soit par radio soit par les autorités administratives, sur la possibilité de se faire examiner et soigner. Ces déplacements de l'équipe médicale permettent de toucher actuellement plus de 400 000 personnes.

Un élément important du projet ophtalmique de la CRS concerne la formation du personnel soignant népalais. Des cours sont ainsi dispensés aussi bien à des assistants en ophtalmologie et à des infirmières attachées à la clinique qu'à des médecins de campagne, samaritains de villages et autres sages-femmes. Il s'agit en l'espèce de les familiariser avec les maladies oculaires les plus répandues et de leur apprendre à prodiguer les premiers soins. De plus, trois bourses d'étude ont été octroyées à des médecins népalais pour leur permettre de suivre une formation en ophtalmologie. Enfin, dans le domaine de la prévention, la CRS examine la possibilité de former certaines auxiliaires de santé bénévoles. □

*Responsable des programmes Bangladesh et Népal à la Croix-Rouge suisse.

Le docteur W. Schmied, médecin-responsable de l'hôpital, pendant une intervention. Chaque mois, 500 personnes sont opérées à l'hôpital de Népalganj.

Vue de la salle de consultation de l'hôpital de Népalganj.

Patiente en convalescence. L'assistance des convalescents est assurée par des bénévoles de la Croix-Rouge jeunesse népalaise, qui veillent également à ce que les opérés suivent leur traitement post-opératoire.

Le projet de la CRS au Népal est financé en grande partie par le produit de la campagne de récupération de l'or dentaire, le reste par la Confédération. L'action vieil or, qui a démarré en 1977 déjà, est due à l'initiative d'un médecin-dentiste de Weinfelden (TG), le Dr Schatzmann, qui est aujourd'hui retraité (voir «Actio» 4/87). Les patients contraints de remplacer une couronne en or peuvent faire parvenir les déchets à la CRS au moyen d'une enveloppe jaune spécialement prévue à cet effet et disponible dans la plupart des cabinets dentaires. Au cours de la seule année 1985, la CRS a collecté de cette manière 13,6 kg de vieil or, pour une valeur de quelque 220 000 francs. Le succès de cette collecte ne s'est pas démenti tout au long des ans, surtout en Suisse alémanique.
La poursuite du projet de médecine ophtalmologique dépend toutefois du soutien des donateurs, en l'occurrence des médecins-dentistes qui attirent l'attention de leurs patients sur la possibilité de faire un don.